



## PROCES-VERBAL N°02

### Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 16/10/2019

**Présents** : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN

**Excusés** : Pierre BIENVENU, Michel CORNIAUX

**Assistes** : Patrick BAUW – André LEMAIRE – Joëlle LEMY

#### RAPPEL SUR LES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

Pour le classement des installations des Niveaux 1 – 2 – 3 et Futsal 1, les C.D.T.I.S sont invitées à récupérer la demande de classement et la transmettre à la C.R.T.I.S. La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives programmera ensuite une seule visite commune.

Pour le classement des installations de Niveau 4 et Futsal 2 la visite est organisée par la C.R.T.I.S. et doit obligatoirement faire l'objet d'un rapport de visite détaillé.

Les contrôles d'éclairages initiaux et quinquennaux des niveaux E1 et E2 doivent être réalisés par un organisme extérieur aussi bien en verticaux que pour les horizontaux en présence d'un membre de la C.R.T.I.S

Les contrôles d'éclairages annuels horizontaux des niveaux E1 et E2 peuvent être réalisés par un organisme extérieur en présence d'un membre de la CRTIS ou par un membre de la CRTIS/CDTIS

L'utilisation de luxmètres étalonnés suppose la prise en compte dans l'expression de la valeur moyenne d'éclairement de la plage d'incertitude donnée par l'étalonnage.

**Pour toute question complémentaire et envoi de documents: [terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr)**

**Prochaines réunions :**

**12/11/2019**

**10/12/2019**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 04/11/2019**

**Le P.V n°01 est approuvé.**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ATHIES SOUS LAON – STADE MUNICIPAL – NNI 020280101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 27/08/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 18/09/2019 par Monsieur Mickael AUBRY - Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27 Août 2028.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **GAUCHY – COMPLEXE SPORTIF ROBERT BARRAN 1 – NNI 023400101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 05 Mai 2019
- PV VDS du 21 Octobre 2008
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 03/08/2019 par Monsieur Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05 Septembre 2027.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

- **MONCEAU LES LEUPS – STADE COMMUNAL – NNI 024920101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Juin 2019

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 13 Décembre 2029, sous réserve de la transmission des documents cités ci-dessous.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Transmettre une étude pour une ouverture séparée des vestiaires joueurs et arbitres d'un côté et du club house

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **SAINT QUENTIN – GYMNASSE GABRIEL HANOTAUX – NNI 026919902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 02 Juin 2016
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 12 Avril 2019 par MM Mickael AUBRY – Président de la CDTIS et Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029 avec les réserves ci-dessous.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre en place la table des officiels (1,50m de large)
- Protéger les poteaux rentrant ponctuellement dans la zone de sécurité (un mètre de la ligne de touche)
- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **SAINT QUENTIN – GYMNASSE PIERRE LAROCHE – NNI 026919904**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06 Juin 2019
- PV CDS du 23 Mars 2007
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectuée le 04 Juin 2019 par MM Mickael AUBRY – Président de la CDTIS et Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029 avec les réserves ci-dessous.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre en place la table des officiels (1,50m de large)
- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

## 2.2 Confirmations de niveau de classement

## 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

### 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 3 – NNI 026910103**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 20/10/2028.

Eclairage moyen horizontal : 174 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.51

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021.

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **SAINT QUENTIN – STADE PAUL DEBRESIE 1 – NNI 026910101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/09/2029 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/11/2019.

Eclairage moyen horizontal : 392 Lux

Facteur d'uniformité : 0.74

Rapport Emini/Emaxi : 0.54

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **SOISSONS – STADE JEAN PIERRE PAPIN – NNI 027220101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 31/01/2024 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A 11 jusqu'au 15/10/2020.

Eclairage moyen horizontal : 483 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021.

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **ANNEQUIN – STADE DANIEL LECLERCQ 2 – NNI 620340102 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 16 Octobre 2029.

- **CARVIN – COMPLEXE SPORTIF PASCAL – NNI 622150301**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 20 Septembre 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 16 Octobre 2029 avec les réserves ci-dessous.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Sécuriser le puisard situé à l'angle du terrain côté But 1 (vestiaires) en collant un gazon synthétique dessus
- Retirer les débris de verre à certains endroits de l'aire de jeu.

- **GIVENCHY – STADE MICHEL DEMAZURE 1 – NNI 623710101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 10 Octobre 2019

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 16 Octobre 2029.

La commission précise que pour obtenir un classement en Niveau 6, l'aire de jeu doit mesurer 100mx60m avoir une protection permanente de l'aire de jeu (main courante) sur au moins une longueur côté vestiaire.

- **GIVENCHY – STADE MICHEL DEMAZURE 2 – NNI 623710102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 16 Octobre 2029.

## 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **MARLES LES MINES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 625550102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 14/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 14/09/2024 (Article 5.2.4§4).

## 1.3 Changements de niveau de classement

- **ANNEQUIN – STADE DANIEL LECLERCQ 1 – NNI 620340101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 13/09/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 27 Septembre 2019
- Schéma de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 26 Septembre 2019 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16 Octobre 2029 avec les réserves ci-dessous :

- Porter la main courante à 6m de la ligne de but.

---

### Rappel du Titre 1 du Règlement :

.....

#### Zone libre

*Une surface supplémentaire, appelée "zone libre", en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après.*

*En dehors des exceptions prévues à l'article 2.2.4 du chapitre 2 du Titre 2, pour les niveaux de 1 à 5, aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone libre.*

*1. Pour les installations sportives de niveaux 3 à 5 en arrière des lignes de but et si le public y est admis :*

- *il doit être réservé une zone libre de 6 m de largeur minimum entre la ligne de but et la main courante ou la clôture de protection de l'aire de jeu séparant le public de l'aire de jeu.*
- *si la main courante est remplacée par une clôture de protection de l'aire de jeu d'une hauteur minimum de 2 m, la zone libre peut être réduite au minimum à 2,50 m sauf sur 20 m minimum en arrière de la surface de but où elle sera maintenue à 6 m.*

.....

---

## 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **BIACHE ST VAAST – STADE BERNARD LEROY 1 – NNI 621280201**

Cette installation était classée en Niveau 5 sy jusqu'au 05/05/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2018.

La Commission prend connaissance des retests des 13 et 18 Mars 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 05/02/2021 (Article 5.2.4§4).

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BIACHE ST VAAST – STADE BERNARD LEROY 1 – NNI 621280201**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 05/05/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2018.

Eclairage moyen horizontal : 197 Lux

Facteur d'uniformité : 0.71

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/09/2020.

### 3.3 Changements de niveau de classement

- **LENS – SALLE PIERRE DE COUBERTIN – NNI 624989901**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 1 jusqu'au 13/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E2 jusqu'au 20/06/2019.

La Commission propose le changement de classement en Niveau EFutsal 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Eclairage moyen horizontal : 1354 Lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emini/Emaxi : 0.77

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

- **BARLIN – SALLE COSEC « JOSEPH BRABANT » – NNI 620839902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 02/04/2029.

La Commission prend connaissance des photos attestant la pose de protections sur les angles de mur, situés à moins 1m de la ligne de touche côté tribune.

Remerciements

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### • CREQUY – STADE JEAN BOUDRY – NNI 622570101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 31/03/2019.

*La Commission prend note ce jour que le stade Municipal porte désormais le nom de « STADE JEAN BOUDRY ».*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 12 Février 2019
- Rapport de visite effectuée le 16 Septembre 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08 Juillet 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

#### • FRUGES – STADE MICHEL ENGRAND – NNI 623640101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 2 Mai 2019
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 22 Septembre 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 23 Septembre 2029.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

#### • ISQUES – STADE YVES JOLY – NNI 624740101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 25/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 19 Juin 2019
- Rapport de visite effectuée le 27 Septembre 2019 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 08 Juillet 2029.

- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement
2. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
  - 2.1 Classements initiaux
  - 2.2 Confirmations de niveau de classement
  - 2.3 Changements de niveau de classement
  - 2.4 Avis préalables
  - 2.5 Retraits de classement
3. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**
  - 3.1 Classements initiaux
  - 3.2 Confirmations de niveau de classement
    - **BOULOGNE SUR MER – STADE DE LA LIBERATION – NNI 621600101**

Cette installation est classée Niveau travaux jusqu'au 30/06/2020 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2019.

Eclairement moyen horizontal : 841 Lux

Facteur d'uniformité : 0.85

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**
  - 3.3 Changements de niveau de classement
  - 3.4 Avis préalables
  - 3.5 Retraits de classement
4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **LALLAING – STADE CHARLES DESTATTE 1 – NNI 593270101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Mai 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 25 Avril 2019
- Photos attestant la mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m), de la suppression des arcs boutant des 2 buts et du respect des dégagements de sécurité des 2,50m de tout obstacle

La Commission prononce le classement de cette installation en Niveau 6 jusqu'au 16 Octobre 2029.

- **LIEU ST AMAND – STADE GERARD GROS – NNI 593480101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 02 Avril 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21 Février 2019
- Photos attestant le respect des 2,50m de sécurité

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16 Octobre 2029.

- **SIN LE NOBLE – STADE RAYMOND BASSEMENT 3 – NNI 595690203**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission précise que les conditions d'un niveau 5 ne sont pas réunies : dimensions de l'aire de jeu 100x60 insuffisantes pour un classement en niveau 5 : 105x68m - vestiaires joueurs de 18m<sup>2</sup> au lieu de 20m<sup>2</sup> et absence de vestiaire arbitre.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser au plus vite pour permettre le classement de l'installation :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59,50m
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **VALENCIENNES – STADE SYLVAIN LEVERD – NNI 596060301**

Cette installation était classée en Niveau Foot A 11 SYE Provisoire jusqu'au 30/09/2019.

La Commission prend connaissance des tests du 30 Avril 2019 et rappelle pour décider du classement de cette installation attendre les documents suivants, demandés lors de la réunion du 02 Juillet 2019 :

- Date de mise en service du terrain synthétique
- Descriptif détaillé de la protection de l'aire de jeu mise en place derrière la ligne de but côté vestiaire.
- Indication sur le plan des vestiaires et locaux affectables à cette installation

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **DENAIN – SALLE BARBUSSE – NNI 591729902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 17 Septembre 2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029.

- **MAUBEUGE – GYMNASSE MARCEAU MOZIN – NNI 593929901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 19 Décembre 2018
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **MAUBEUGE – SALLE DES SPORTS GENAUDET – NNI 593929902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Octobre 2010
- PV CDS du 04 Décembre 2017
- Plan d'ensemble
- Plan des vestiaires

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions

- **QUIEVRECHAIN – SALLE DE LA CORDERIE – NNI 594849902**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 30 Septembre 2019
- PV CDS du 31 Octobre 2017
- Plan d'intervention

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 décembre 2019 :

- Réaliser tous les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations, Quarts de cercle corner, Zone de remplacement et Rond central), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.
- Fixer les filets dans la partie basse pour empêcher le ballon de sortir de la cage de but.

## 2.2 Confirmations de niveau de classement

## 2.3 Changements de niveau de classement

- **BEUVRAGES – SALLE LEO LAGRANGE – NNI 590799902**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 01/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Juin 2001
- PV CDS du 27 Mars 2018
- Plan d'ensemble

La Commission propose le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et transmet le dossier à la CFTIS pour organisation d'une visite fédérale.

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

# 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

## 3.3 Changements de niveau de classement

- **FAMARS – STADE CENTRE FORMATION VAFC 1 – NNI 592210201**

Cette installation est classée Niveau 4 jusqu'au 15/10/2024 et l'éclairage est classé en Niveau EFoot A11 jusqu'au 26/03/2021.

Eclairage moyen horizontal : 251 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.55

La Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

### 3.4 Avis préalables

- **LES RUES DES VIGNES – STADE EDMOND LANGLAIS – NNI 595170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis **défavorable** sur le projet pour un classement Niveau E5. (Eclairage en niveau E5 insuffisant et la hauteur des mâts non conforme au règlement)

Eclairage moyen horizontal : 135 Lux (150 lux minimum à la mise en service pour un niveau E5)

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **COMINES – COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN 3 – NNI 591520303 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A 11.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A 11 jusqu'au 16 Octobre 2029.

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARMOUITS CAPPEL – STADE ROGER FLENGHI 1 – NNI 590160101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 17 Septembre 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28 Mai 2018
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 10 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.
- Rapport de visite effectuée le 24 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 09 Juillet 2028.

- **CRAYWICK – STADE MARIE THERESE MORALES 1 – NNI 591590101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11 Juin 2019
- Rapport de visite effectuée le 01 Août 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 5 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (buts amovibles et abris de touche).

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser au plus vite pour permettre le classement de cette installation :

- Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 67m
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **ENNEVELIN – STADE ROGER CABY 1 – NNI 591970101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/05/2019.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 05 Mars 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Décembre 2018
- Rapport de visite effectuée le 23 Septembre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS attestant la mise en conformité du respect des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 27 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 décembre 2019 :

- Mise en conformité de la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale)

- **HAUBOURDIN – STADE DE BEAUPRE 1 – NNI 592860101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 31 Juillet 2019
- Rapport de visite effectuée le 13 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 17 Novembre 2029.

- **LAMBERSART – STADE GEORGES DELFOSSE 1 – NNI 593280201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 09 Octobre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16 Décembre 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31 décembre 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **PHALEMPIN – COMPLEXE SPORTIF J. HERMANT – NNI 594620201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 06/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 12 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 05 Septembre 2027.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **TETEGHEM COUDEKERQUE VILLAGE – STADE DANIEL PROVOOST 1 – NNI 595880101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 06/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24 Novembre 2008
- Plan de l'aire de jeu

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 06 Janvier 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Compléter les parties manquantes de la main courante au niveau de la ligne médiane face aux abris de touches sur une longueur de 2,50m et derrière le but 2 sur une longueur de 1,20m
- Protéger les boulons de fixation sur chaque montant de but
- Protéger l'ensemble des couvercles de puisard situés dans les 2,50m de sécurité avec un gazon synthétique

- **WARHEM – STADE DENIS DEPOORTER 1 – NNI 596410101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16 Août 2019
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 02 Juillet 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 Décembre 2019 :

- Mettre les bancs de touche en largeur réglementaire de 2,50m

### 1.3 Changements de niveau de classement

- **ARMENTIERES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 590170102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE PROV jusqu'au 21/03/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan masse
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectuée le 09 Octobre 2019 par Mr Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 5 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Concernant les tests in situ des performances sportives et de sécurité :

Considérant qu'aux termes de l'article 5.2.4.§4 du règlement des Terrains et Installations Sportives, les tests in situ de maintien de classement doivent être réalisés tous les cinq ans à partir de la date de mise à disposition de l'installation, celle-ci étant fixée au 21/09/2019.

Elle rappelle que les prochains tests de maintien de classement devront être réalisés et transmis pour le 21/09/2024.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **BOLLEZEELE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 590890101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 25 Septembre 2019
- PV CDS du 10 Avril 2018 (Salle Omnisports)
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires non coté
- Rapport de visite effectuée le 24 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 01 Mars 2021.

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum (recommandé 25 m<sup>2</sup>) ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

La Commission invite le propriétaire à lui transmettre une demande d'Avis Préalable dès que le plan avant-projet de transformation des vestiaires est réalisé.

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **COUDEKERQUE BRANCHE – STADE AUGUSTE DELAUNE 3 – NNI 591550103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A 11 SYE jusqu'au 23/11/2023.

La Commission prend connaissance des tests du 20 Septembre 2019 et **transmet le rapport d'essais des performances sportives et de sécurité à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les prochains tests in situ de maintien de classement devront être réalisés pour le 23/11/2023 (Article 5.2.4§4).

### 1.5 Avis préalables

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 2 – NNI 591630102**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement (Titre 6).

---

#### **Rappel du Titre 6 :**

##### **CHAPITRE 6.1 – DÉFINITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXISTANTES**

*Toutes les installations sportives construites et classées suivant les dispositions du Règlement des Terrains et Installations Sportives adopté par l'Assemblée Fédérale du 30 janvier 1999 mis à jour suite aux Assemblées Fédérales des 12 janvier et 6 juillet 2002 ainsi que toutes les installations sportives disposant d'un NNI (Numéro National d'Identification) concernées par des compétitions sont considérées comme des installations sportives existantes.*

*A partir de la date d'entrée en vigueur du présent Règlement (voir Préambule page 6 5), elles seront reclassées dans le niveau qui correspond à leur utilisation actuelle, en fonction de la conformité de leurs équipements au présent Règlement et en tenant compte des éléments ci-dessous.*

##### **CHAPITRE 6.2 – PROCÉDURE DE CONVERSION**

.....

*2 - Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales de terrain de (100 m à 105 m) x (60 m à 68 m) et des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées, sous réserve que, par ailleurs, les installations soient conformes au présent Règlement.*

.....

---

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **GONDECOURT – SALLE DE SPORT LIONEL TERRAY – NNI 592669901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CS du 12 Juin 2018
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large avant le 31 décembre 2019.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **WAVRIN – SALLE DE LA HALLE DES SPORTS – NNI 596539901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CS du 12 Décembre 2017
- Rapport de visite effectuée le 08 Octobre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

- **COMINES – SALLE EDMOND DECOTTIGNIES – NNI 591529901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 12 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029.

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

- **FACHES THUMESNIL – SALLE JEAN MERMOZ – NNI 592209902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 21/10/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 03 Juillet 2019
- PV CS du 04 Novembre 2014
- Rapport de visite effectuée le 13 Septembre 2019 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029 sous réserve de porter la table officielle à 1,50m de large avant le 31 décembre 2019

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE PASCAL LAHOUSSE – NNI 590099909**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 03 Mars 2017
- PV CS du 03 Novembre 2016
- Plan d'ensemble

La Commission prononce le changement de niveau de classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16 Octobre 2029.

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **COMINES – SALLE EDMOND DECOTTIGNIES – NNI 591529901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 17/09/2029.

Eclairage moyen horizontal : 250 Lux

Facteur d'uniformité : 0.60

Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **STEENVOORDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595800101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/06/2020.

Eclairage moyen horizontal : 152 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.53

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/05/2021.

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BAISIEUX – COMPLEXE SPORTIF CLAUDE GRUSON 2 – NNI 590440102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/09/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 09/05/2019.

Eclairage moyen horizontal : 129 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.44

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/05/2021.

- **GRANDE SYNTHÉ – STADE DECONNINCK – NNI 592710101**

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 30/01/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 12/06/2019.

Eclairage moyen horizontal : 342 Lux

Facteur d'uniformité : 0,72

Rapport Emini/Emaxi : 0,53

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

- **CROIX – COMPLEXE SPORTIF HENRI SEIGNEUR 2 – NNI 591630102**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis favorable sur le projet pour un classement Niveau E5.

Eclairage moyen horizontal : 201 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.66

#### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE – NNI 595990101**

La Commission prend connaissance du plan du club house et valide sa conformité au cahier des charges FAFA.

La Commission prend connaissance également au plan masse d'un projet de rénovation des différentes installations et notamment des vestiaires sous tribunes. Elle invite le propriétaire à transmettre une demande d'Avis Préalable dès que le plan d'avant-projet sera réalisé.

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

#### • GAUDECHART – STADE MUNICIPAL – NNI 602690101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier suite à sa décision du 05 Juin 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 26 Mars 2019
- Rapport de visite effectuée le 29 Avril 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS.
- Rapport de visite effectuée le 06 Septembre 2019 par Mr Didier LANGLET – Membre de la CDTIS indiquant que les travaux demandés (ci-dessous) ont été effectués :
  - o Respect des dégagements de sécurité à 2,50m entre la ligne de touche et le premier obstacle (abris de touche)

La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16 Octobre 2029.

La Commission rappelle les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2029 :

- o Mettre un lavabo et un miroir dans le vestiaire arbitre
- o Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs

#### • JAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 603250101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A 11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 18 Septembre 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend la décision de classement en niveau 6 au respect des 2,50m entre le tracé de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser au plus vite pour permettre le classement de cette installation :

- o Porter les dégagements de sécurité à 2,50m en réduisant la largeur du terrain à 59m
- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

Recommandations importantes :

- o Sécuriser les bords des abris de touche (tôle coupante)
- o Fixer les bancs de touches au sol

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

La Commission retourne le dossier à la CDTIS pour instruction.

## 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHOISY AU BAC – STADE DU MAUBON 1 – NNI 601510201**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 23/06/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 07/10/2019 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

- **DUVY – STADE GEORGES MESENGUY – NNI 602030101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22 Août 2019
- Rapport de visite effectuée le 21 Août 2019 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 25 Février 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Novembre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre les bancs de touche en largeur réglementaire 2,50m

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

- **SAINT SAUVEUR – STADE DES BRUYERES – NNI 605970101**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 19/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Rapport de la visite effectuée le 07/10/2019 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

- **SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 606120101**

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 31/08/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- Rapport de la visite effectuée le 16/09/2019 par Monsieur Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau 4 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 31 décembre 2019 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre un miroir dans chaque vestiaire

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ROYE – STADE ANDRE COEL 1 – NNI 806850101**

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 14/06/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E3 jusqu'au 18/12/2018.

Eclairage moyen horizontal : 334 Lux

Facteur d'uniformité : 0,78

Rapport Emini/Emaxi : 0,64

La Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E3 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision**.

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement



**4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

**5. AFFAIRES DIVERSES**

**• SENLIS – COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 606120102**

La Commission prend connaissance de la transformation de la pelouse en terrain synthétique, elle demande que lui soit transmis en urgence un dossier de classement avec les tests de qualité sportive

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### ● **ABBEVILLE – STADE SAINT FRERES DE ROUVROY 1 – NNI 800010301**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 03/07/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 01 Février 2019
- Photos

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16 Mai 2027.

Nota : A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que la surface des vestiaires soit mise en conformité avec le Règlement de 2014 (Chapitre 1.3).

Rappel des dimensions requises pour le niveau 5 : 2 vestiaires joueurs 20m<sup>2</sup> minimum – recommandé 25 m<sup>2</sup> ; vestiaire arbitre 8 m<sup>2</sup> minimum.

#### ● **QUEND – STADE JEAN GERMAIN – NNI 806490101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 11/09/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Photos des équipements

La Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20 Mai 2029.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Novembre 2019 :

- Tracer la zone technique en pointillés

Les documents suivants sont à transmettre avant le 30/11/2019 :

- Attestation de capacité de moins de 300 spectateurs

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

## 2.4 Avis préalables

## 2.5 Retraits de classement

# 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

## 3.1 Classements initiaux

## 3.2 Confirmations de niveau de classement

## 3.3 Changements de niveau de classement

- **AMIENS – STADE JEAN BOUIN – NNI 800210301**

Cette installation était classée en Niveau 3 jusqu'au 22/06/2026 et l'éclairage est classé en Niveau E3 jusqu'au 15/10/2019.

La Commission propose le classement de l'éclairage en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Eclairement moyen horizontal : 306 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.50

Le relevé d'éclairement est insuffisant pour obtenir un classement E3 (Eclairement moyen horizontal : à maintenir : 320).

## 3.4 Avis préalables

## 3.5 Retraits de classement

# 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ABBEVILLE – STADE ROBERT VIARRE – NNI 800010201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2019.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 20 Septembre 2019.

Remerciements

- **LOEUILLY – STADE EUGENE LEJEUNE – NNI 804450101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05/06/2029.

La Commission prend connaissance de l'attestation de capacité d'accueil du 02 Octobre 2019

Remerciements

- **SAINT GRATIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 807040101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de capacité du 27 Septembre 2019.

Remerciements

# 5. AFFAIRES DIVERSES